

Paris, le 24 novembre 2008

Condamnation du DAL : refusons le délit de « sans-abrisme »

L'Union syndicale Solidaires dénonce vigoureusement l'acharnement répressif dont l'association Droit au Logement est victime, après sa condamnation à une amende de 12000 euros par le tribunal de Police. Un an après la lutte victorieuse de la rue de la banque, le DAL a été poursuivi par l'Etat, accusé d'avoir, à plus de 300 reprises, commis une infraction de 4ème catégorie en ayant « embarrassé la voie publique en y laissant des objets » (art R 644-2 du code pénal) pendant le campement. Considérer que les tentes dans lesquelles s'abritaient les familles constituent un débarras sur la voie publique relève de l'insulte envers les sans-abri..

Cette décision aura pour conséquence de pouvoir s'appliquer à l'ensemble des mal-logés qui sont dans la rue.

Du 3 octobre 2007 au 15 décembre 2007, 374 familles sans-logis ou très mal logées ont campé rue de la banque, dans le IIème arrondissement de Paris, pour obtenir un logement décent.

Après une très longue période de répression et d'acharnement policier et plusieurs évacuations par les forces de l'ordre, la détermination de ces familles et le très large soutien de personnalités du monde artistique et d'organisations (associations, syndicats, partis) dont elles ont bénéficié ont permis l'ouverture de négociations avec l'Etat. Un accord de relogement a ensuite été signé avec le Ministère du logement le 14 décembre 2008, et 130 familles sont à ce jour relogées.

Faute d'avoir découragé les mal-logés par la répression policière, l'Etat tente aujourd'hui de couler financièrement l'association qui les a soutenus.

En pleine crise financière, alors que la situation des ménages les plus pauvres se dégrade, l'Etat, qui dépense des milliards pour sauver les banques de la crise financière, sort « la matraque » pour lutter contre la crise sociale : la loi Boutin prévoit de réduire encore les délais dont disposent les personnes menacées d'expulsion, les associations les plus investies dans la lutte contre le mal-logement sont réprimées financièrement.

Alors que la Mairie de Paris met en place une mission d'urgence suite au décès d'un sans-abri dans le bois de Vincennes (dans lequel campent plus de 200 personnes), l'Etat s'attaque directement aux plus démunis en essayant de pénaliser les abris de fortune que sont les tentes et essaye manifestement de faire taire la contestation des victimes de la crise du logement en s'attaquant à ceux qui les soutiennent.

L'Union syndicale Solidaires apporte tout son soutien à l'association Droit au Logement et s'inscrira dans toutes les mobilisations contre cette condamnation inacceptable.

Téléphone : 01 58 39 30 20 Télécopie : 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org	www.solidaires.org
--	-------------------------------	---------------------------